4ème partie : Enregistrer une musique, créer une vidéo/un clip

La création d'un clip vidéo

N.B. Le son et les images seront travaillés séparément avant d'être rassemblés

Première partie : le choix de la chanson.
La chanson peut être ancienne, récente, avoir été travaillée ou non en classe dans des cours précédents (même des années précédentes).

Deuxième partie : l'enregistrement en classe
Pendant 1h (max. 2h) sur le cours de musique, enregistrement de la chanson, debout, autour du micro.
Aucun bavardage ou bruit ne sera accepté ! Le micro prend tout...
Matériel utilisé : micro H4N (micro dont la spécialité est de pouvoir enregistrer un groupe et non un soliste).
Vous pouvez, pour vous entraîner, utiliser une musique libre de droit. Des exemples sont proposés dans la clé USB.

Troisième partie : Travail sur le logiciel de son (Audacity)
Travail sur l'enregistrement en classe
Puis ajout et synchronisation de l'accompagnement avec la voix (en classe).
Si vous utilisez une des musiques libres de droit, vous pouvez modifier l'extrait comme vous le souhaitez.

Quatrième partie : Création de la vidéo
- Devoir à la maison : chercher sur internet des images ou courtes vidéos pouvant évoquer la chanson (contexte historique, groupe/interprète, album…)

Ces images (ou de courtes vidéos) sont apportées par les élèves sur une clé USB.
Les images devront être pertinentes, de bonne qualité et d'une taille suffisante.
Ce travail peut être fait en classe pour les élèves ayant déjà terminé et réussi toutes les autres activités du cours de musique.
- Travail de classification des images et des vidéos.

Une fois classées, elles seront mises dans le logiciel vidéo. Pensez à la durée des images et à leur emplacement dans votre travail.
- Choisissez si besoin les animations et les transitions
- Ajoutez si besoin le titre et le générique
- Ajoutez si besoin d'autres sons

Sauvegardez votre travail sur la clé USB. Ce devoir peut être fait sur plusieurs séances. Vous garderez la même clé USB.

Evaluation du travail :
Barème de notation sur la fiche de suivi informatique.
Seront évalués l'autonomie, le travail sur le son, l'image et la vidéo, l'enregistrement sur la clé USB.